

Règlement relatif au « Jeu conquête septembre 2026 » organisé par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan.

Du 14 septembre 8h00 au 24 octobre 2026 23h59

Article 1 : DESCRIPTION

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche-sur-Yon sous le numéro B 307 049 015, dont le siège social est au 34 Rue Léandre Merlet – BP 17 - 85001 LA ROCHE SUR YON CEDEX, ci-après dénommée "société organisatrice", organise un jeu qui se déroule à partir du 14 septembre 8h00 au 24 octobre 2026 23h59.

Article 2 : PARTICIPATION

Jeu avec obligation d'achat.

Le jeu est ouvert à toute personne physique, majeure au 14 septembre 2026, capable juridiquement, **nouvellement cliente du Crédit Mutuel Océan** entre le 14 septembre 8h00 et le 24 octobre 2026 23h59 et résidant en France métropolitaine dans les zones géographiques couvertes par la Fédération du Crédit Mutuel Océan.

L'équipement minimum à avoir pour participer est un Eurocompte, un Eurocompte Duo's, un Eurocompte Jeune ou une offre Connect.

La participation d'un nouveau client est limitée à une par joueur, pour toute la durée du jeu.

Sont exclus de ce jeu : les salariés (permanents et occasionnels), les administrateurs du Groupe Crédit Mutuel Océan et de ses filiales ainsi que leurs conjoints.

La date limite de participation est fixée au samedi 24 octobre 2026 à 23h59.

Article 3 : MODALITES

Sont automatiquement pris en compte les nouveaux clients entre le 14 septembre et le 24 octobre 2026.

Le gagnant s'engage à rester client au minimum 12 mois au Crédit Mutuel Océan.

Article 4 : TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu le jeudi 29 octobre au siège du Crédit Mutuel Océan. Il désignera 51 gagnants pour le Crédit Mutuel Océan (Vendée, Charente-Maritime et Sud des Deux-Sèvres) et sera effectué par le service Communication Commerciale et le service Marché.

Article 5 : DOTATION

Les lots, mis en jeu sont : 17 lots de 300 € et 34 lots de 100 €, soit 51 gagnants. Le tirage au sort aura lieu le 29 octobre 2026 :

Le Crédit Mutuel Océan est réparti en 17 territoires. Il y aura pour chaque territoire :

- 1 gagnant de 300 € TTC – Versement fait sur un compte bancaire Crédit Mutuel Océan.
- 2 gagnants de 100 € TTC – Versements faits sur un compte bancaire Crédit Mutuel Océan.

Ces lots sont cumulables avec les autres offres de bienvenue.

Article 6 : ATTRIBUTION DES LOTS

Les gagnant(e)s seront avisé(e)s personnellement par leur conseiller. Pour la remise de la dotation, un rendez-vous sera fixé entre le conseiller et le/la gagnant(e). Le lot ne pourra être échangé.

Article 7 : PUBLICATION DES RESULTATS

Le gagnant du tirage au sort sera averti par téléphone, e-mail ou lettre personnelle.

Le nom du gagnant ne peut en aucun cas être changé. Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée par leurs soins

Article 8 : REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez SARL GRANGER-GUIBERT, Commissaire de justice, 12 Rue de Verdun, BP 114, 85003 LA ROCHE-SUR-YON.

Le règlement est mis à la disposition du public dans les agences du Crédit Mutuel Océan.

Il ne sera répondu à aucune question écrite ou orale concernant le règlement.

Le règlement du jeu sera adressé à toute personne qui en fera la demande à l'adresse du jeu :

Jeu « Conquête septembre 2026 »

Crédit Mutuel Océan

Service Communication

34, rue Léandre-Merlet, 85000 La Roche-sur-Yon

Article 9 : RESPONSABILITÉ

La société organisatrice se réserve le droit de modifier ou d'annuler le jeu si des raisons indépendantes de sa volonté l'y contraignent.

La responsabilité des organisateurs du jeu ne saurait être engagée et il ne sera fait droit à aucune demande de dommages et intérêts ou d'indemnités de quelque nature que ce soit, au cas où le lot devrait être remplacé par un lot de valeur équivalente.

Article 10 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La Caisse Fédérale du Crédit Océan (CFCMO) en sa qualité de responsable de traitement traitera vos données personnelles conformément aux articles 6, 12, 13 et 14 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP) et des dispositions de la Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que la Loi n°2025-594 du 30 juin 2025 contre toutes les fraudes aux aides publiques.

Finalité de traitement :

- En tant que prospect, vos données seront traitées avec pour finalité la prospection commerciale et la proposition de produits et de service personnalisés¹. Dans le cadre de ce traitement, vous serez contacté dans les conditions d'heures et de jour fixées par la loi contre les fraudes aux aides publiques.
- En tant que client(e), vos données seront traitées avec pour finalité l'exécution d'un contrat en cours et si applicable, la proposition de produits et services afférents ou complémentaires à l'objet du contrat en cours ou de nature à améliorer ses performances ou sa qualité. Dans le cadre de ce traitement, vous serez contacté dans les conditions d'heures et de jour fixées par la loi contre les fraudes aux aides publiques.

Nature des données collectées : seront collectées exclusivement vos données d'état civil (nom, prénom, adresse postale) ainsi que vos données de contact (adresse mail personnelle, numéro de téléphone personnel)

Durée de conservation : vos données seront soumises aux durées de conservation mises en œuvre par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan dans les conditions prévues par sa politique de protection des données personnelles.

Vos droits :

Conformément à la réglementation applicable à la protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, d'effacement et d'opposition, que vous pouvez exercer en vous adressant à Monsieur Le Délégué à la Protection des données, 63 Chemin Antoine Pardon - 69814 TASSIN CEDEX. L'exercice de l'un de ces droits peut entraîner au cas par cas pour la Banque l'impossibilité de fournir la prestation.

Vous disposez également du droit de donner des instructions spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication, après votre décès, de vos données.

Vous bénéficiez aussi du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris CEDEX 07.

¹ Offres et services en lien exclusivement avec le besoin exprimé dans le formulaire de consentement